

Conférence XBRL France 2025
Horizons et perspectives :
ESEF & reporting réglementaire

19 novembre 2025

avec le soutien de la



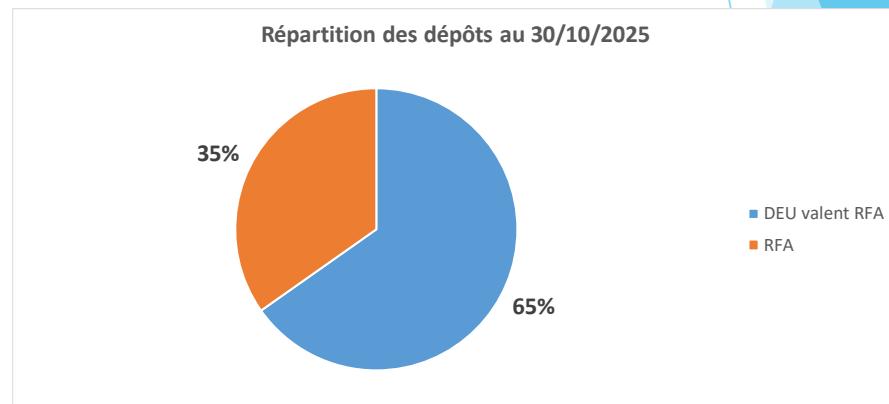
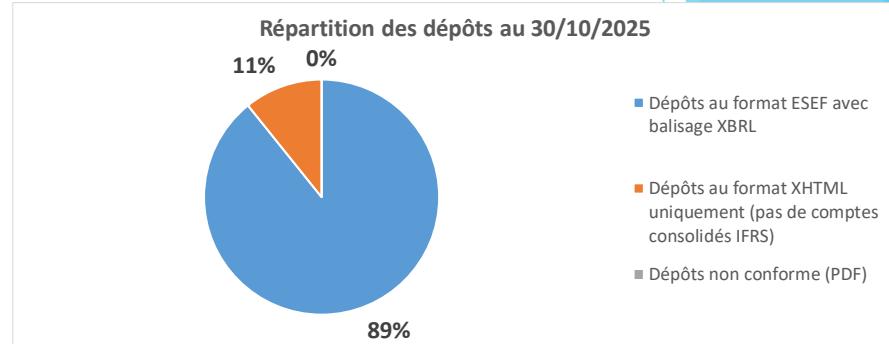
Conférence XBRL France

Yazid BOUMALA



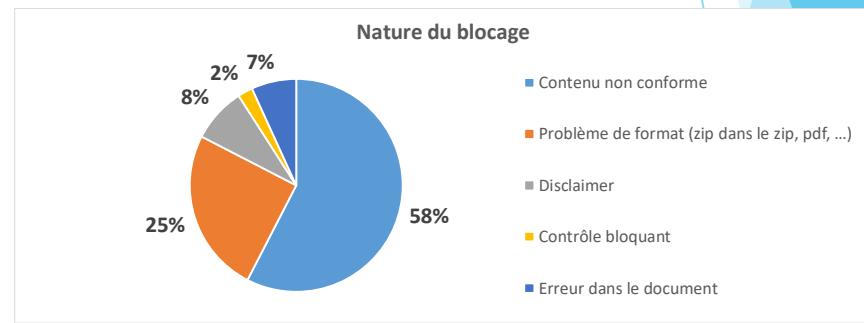
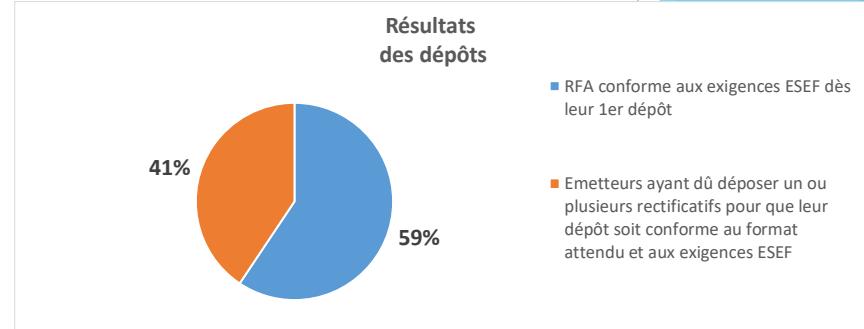
Bilan de la campagne de dépôts 2025 des RFA et des DEU valant RFA (1/2)

- 325 dépôts au format ESEF au 30 octobre 2025 dont 212 DEU valant RFA et 113 RFA
- Un bilan positif, les émetteurs ayant dans leur majorité respecté leurs obligations de dépôt
- Répartition des dépôts par type de format:
 - Dépôts au format XHTML avec balises XBRL : 290
 - Dépôts au format XHTML uniquement : 35
 - Dépôts non conformes : 0 (contre 2 en 2024)
- Les dépôts se sont fait pour l'ensemble des émetteurs dans les temps
- Aucun dépôt RFS au 30 juin 2025 au format ESEF (idem au 30 juin 2024)



Bilan de la campagne de dépôts 2025 des RFA et des DEU valant RFA (2/2)

- ❑ RFA conformes aux exigences ESEF dès leur 1er dépôt : 193 contre 255 en 2024
- ❑ 132 dépôts rejetés - Ont nécessité un (ou plusieurs) dépôts correctifs (contre 98 en 2024)
 - ❑ 76 documents déposés avec un contenu non conforme (encart AMF manquant, erreur attestation, erreur date dans l'encart, ...) – contre 11 en 2024. **Erreurs essentiellement sur les attestations du responsable suite à l'entrée en application de CSRD**
 - ❑ 33 erreurs de format au 1er dépôt (ZIP dans le ZIP, PDF, ...) – contre 28 en 2024
 - ❑ 9 documents déposés avec une erreur dans le document (modification à l'initiative de l'émetteur ou demandée par le chargé de dossier AMF) – contre 27 en 2024
 - ❑ 11 documents déposés avec *disclaimer* (« ce document est une reproduction de la version officielle déposée à l'AMF... ») – contre 26 en 2024
 - ❑ 3 dépôts avec erreur technique du fait d'un contrôle bloquant ESEF (exemple: code exécutable) – contre 6 en 2024



Points de vigilance de l'AMF en 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les sociétés doivent déposer uniquement la version officielle (version ESEF) de leur RFA auprès de l'AMF et la publication de cette version officielle sur le site de l'émetteur est obligatoire dès son dépôt auprès de l'AMF.

Depuis le 1er juillet 2023 : dépôt volontaire à l'AMF du RFS au format ESEF possible

→ L'AMF ne réalise pas de contrôle et ne requiert pas de diligences du commissaire aux comptes sur ce balisage volontaire

L'AMF constate que quelques émetteurs ont déposé auprès de l'AMF un fichier zip qui contenait lui-même un zip ce qui empêchait son exploitation par les outils

→ L'AMF appelle donc les sociétés à une plus grande vigilance sur le respect du contenu du zip qui est déposé à l'AMF

- Important de s'organiser en interne et de renforcer le contrôle interne des sociétés
- S'assurer que le processus de balisage des états financiers au format ESEF est suffisamment robuste et anticipé au regard notamment des calendriers de publication

Recommandations ESEF 2025 - Tableau de flux de trésorerie



L'AMF rappelle que ses précédentes recommandations 2024 sur les sujets ESEF restent applicables

Exactitude des balises utilisées (Annexe IV, §3 RTS)

- Vérifier que les balises utilisées soient appropriées (ex d'erreur : *flux net de trésorerie opérationnel balisé avec un concept de financement*)

Exhaustivité et cohérence des balisages (Annexe II, §1 RTS + recommandations manuel de reporting ESMA 1.8.1)

- Baliser toutes les données chiffrées : valeurs nulles, notes de bas de page (y compris lorsque ces notes sont sous forme tabulaire) et notes de bas de tableau

Crédit et ancrage des extensions (Annexe IV, §4 RTS + recommandations manuel de reporting ESMA 1.4.1, 1.4.2, 3.3.1, 3.3.2, 3.4.5)

- Crée une extension uniquement si nécessaire en considérant l'intégralité de l'annexe III du RTS
- Ancrer toute extension *a minima*, à un *wider concept* (à l'exception des éléments correspondant à des sous-totaux)

Anomalies d'unité d'échelle, décimale et signe (recommandations manuel de reporting ESMA 1.6.1, 2.2.1, 2.2.2)

- S'assurer que l'échelle sélectionnée correspond bien à l'information présentée
- S'assurer de l'exactitude des signes appliqués aux postes balisés

Construction / présentation et exhaustivité des relations de calcul (Annexe III RTS + recommandations manuel de reporting ESMA 2.2.4, 2.4.1, 3.4.1, 3.4.6, 3.4.8)

- Respecter les règles de nommage applicables
- Maintenir les relations de calcul
- Utilisation des calculs XBRL 1.1, pour une meilleure prise en charge des valeurs arrondies

Travaux de l'AMF et de l'ESMA

ESMA

- ❑ Publication au Journal officiel de l'UE, le 15 janvier 2025, du règlement délégué (UE) 2025/19 modifiant le RTS défini dans le règlement (UE) 2019/815
- ❑ Le futur projet RTS ESEF 2025 inclura une mise à jour de la taxonomie IFRS qui comprendra les concepts de la norme IFRS 18 (non encore adoptée par l'UE) : **les émetteurs sont encouragés à évaluer les impacts afin de se familiariser avec la nouvelle structure de taxonomie et de la tester, avant sa mise en œuvre effective**

Rappels

- ❑ Pour les **exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025**, possibilité d'utiliser:
 - **La taxonomie ESEF 2024** (publiée en janvier 2025)
 - **Future taxonomie ESEF 2025** (à venir début 2026)

- ❑ Manuel de reporting ESMA : traduction en français disponible sur le site AMF
- ❑ Site internet AMF : ressources externes et internes, réponses à un certain nombre de questions (FAQ) que se posent les sociétés sur le reporting électronique ESEF
- ❑ L'AMF reste à disposition des sociétés via un contact unique: esefxbrl@amf-france.org



Consultation publique de l'ESMA

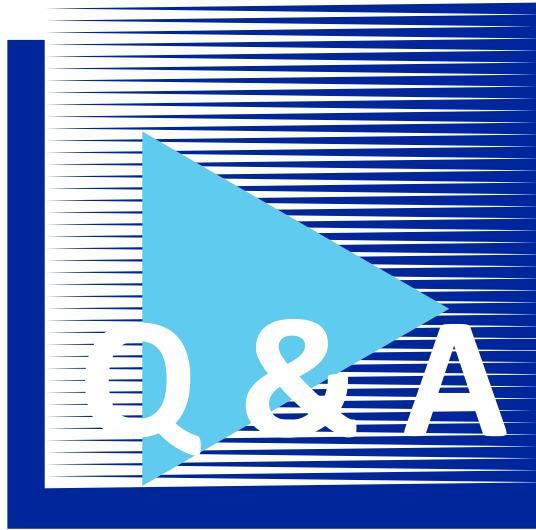


La consultation a été lancée en décembre 2024



- Analyse en cours par l'ESMA des réponses à la consultation
- L'AMF souhaite à nouveau saluer la forte mobilisation de la Place qui a permis de faire entendre la voix de la France
- L'obligation de baliser le rapport de durabilité est suspendue tant qu'aucune taxonomie numérique spécifique n'a été adoptée, par voie de modification du règlement délégué ESEF (cf. **FAQ n°38 de la Commission européenne publiée en novembre 2024 (C/2024/6792)**).

The screenshot shows the official website of the European Securities and Markets Authority (ESMA). The header includes the ESMA logo and a search bar. The main navigation menu has links for 'About ESMA', 'ESMA's Activities', 'News & Publications', 'Investor Corner', 'Interact With ESMA', and 'Contact & Help'. Below the menu, a breadcrumb navigation shows 'Home > ESMA Consultation List > Consultation On The ESEF RTS For Sustainability Reporting and On The Amendments To The EEAP RTS'. The main content area is titled 'Consultation on the ESEF RTS for sustainability reporting and on the amendments to the EEAP RTS'.



Fin de la présentation
Merci de votre attention

Questions ?